
EDITO

Des Fêtes de fin d'année dans un contexte difficile

Camif, Amora, Peugeot, Renault, etc, etc, la liste est longue, crise financière, récession, pouvoir d'achat, crédits, loyers, tous ces noms, ces mots, synonymes de chômage, de difficultés supplémentaires pour trop de français. Il est bon de souligner que pour certaines entreprises qui délocalisent, qui suppriment des emplois cela n'est pas lié à la crise financière mais bien à la continuation de la politique de recherche du plus grand profit possible.

Pas d'interventionnisme d'état, pas de réglementation, laisser faire, laisser s'enrichir les plus riches, le marché, l'accumulation du profit seuls sont en capacité de tout régler, les miettes seront plus grosses pour les petits, bien que tous ces dogmes idéologiques sont entrain de voler en éclats et démontrent toute leurs conséquences désastreuses, les ultras libéraux continuent de sortir de leur panoplie un certain nombre de remèdes qu'ils affirment être miracles, possibilité de travailler jusqu'à 70 Ans, heures supplémentaires, ouverture des magasins le dimanche, mais qui ne sont absolument pas de nature à améliorer le sort des gens. J'ai été aussi très surpris d'entendre notre Président de la République déclarer que contrairement aux Anglais qui baissent la TVA pour aider à la relance par la consommation, en France ce n'était pas nécessaire parce que les prix baissaient. Nous ne devons pas fréquenter les mêmes Monoprix !

La situation oblige quand même ces ultras libéraux à jouer les pompiers pyromanes en étant contraints de mettre en œuvre un certain nombre de mesures qu' auparavant ils honnissaient à longueur de discours : interventionnisme du politique, creuser un peu plus la dette pour aider les banques (à ce propos je ne sais plus quel Président de la 3^{ème} République disait à juste titre : « les banques je les ferme, les banquiers je les enferme »), relance économique par des grands travaux, par du soutien aux entreprises. Vive Keynes ! Vive Roosevelt ! qui subissaient l'accusation d'archaïsme par certains et qui démontrent toute leur modernité dans laquelle, pour notre part, nous avons toujours cru .

Alors qu'il n'y a pas si longtemps la Ministre des Finances affirmait que la France serait épargnée par la crise (le coup de Tchernobyl) vous avez tous remarqué qu'aujourd'hui le discours officiel de tous les membres du gouvernement et du parti politique qui le soutient est de constamment répéter que la crise est profonde, qu'elle va durer et que le chômage va beaucoup augmenter. Ce discours permet de conditionner l'opinion publique pour faire monter son taux d'acceptabilité, son seuil de tolérance au-delà duquel les Français comme ils savent le faire de temps en temps se mettent en colère dans des très grands tous ensembles.

Après la chute du mur de Berlin en 1989 est ce qu'en 2009, vingt après, nous aller assister à une véritable chute du mur de l'argent ? C'est le vœu que nous allons formuler pour la nouvelle année.

Et même si le contexte est difficile, mais parce que vous vous le méritez

Le Comité de Liaison des Retraités SNUI vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année.

ET TOUJOURS LA DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT

Dans le cadre des suites données aux journées nationales d'actions réussies pour la défense du pouvoir d'achat, du 6 Mars et du 16 Octobre, toutes les Unions confédérales de retraités et la FGR ont été reçues le 30 Octobre à Matignon par le conseiller social du Premier Ministre et elle ont également envoyé un courrier à M Fillon pour rappeler leurs demandes de revalorisation immédiate des pensions et des retraites.

Puis la FGR avec des représentants des associations de fonctionnaires retraités constitutives du pôle des retraités Fonction publique, qui regroupent 250 000 adhérents a été reçue en audience le 14 novembre dernier au Secrétariat d'Etat à la fonction publique par M. Bonnet, conseiller technique.

M Bonnet considère que, en ce qui concerne la revalorisation des pensions, l'ajustement qui sera fait au 1^{er} avril prochain, pour solder 2008, tiendra compte de l'inflation réelle 2008 (actuellement 2,7%) et des revalorisations déjà accordées (1,1 + 0,6) soit une estimation d'environ 1%. Il conviendra d'y ajouter l'estimation 2009, actuellement revue à la baisse par l'Insee (1,5% au lieu de 2%) ! Ainsi on s'orienterait vers une revalorisation limitée à $1 + 1,5\% = 2,5\%$.

La délégation a alors fermement dénoncé cette approche et ces calculs. En effet pour la FGR et le pôle des retraités de la fonction publique, c'est une revalorisation des pensions et des retraites dès le 1^{er} janvier 2009 qui doit être accordée

La constatation de la perte de pouvoir d'achat s'effectue facilement et de façon irréfutable en raison du différentiel entre l'inflation sur tous les produits de consommation courante pour les retraités et les revalorisations intervenues les 1^{er} janvier (+1,1% pour 2008) et 1^{er} septembre (+0,8% dont 0,2% de rattrapage au titre de 2007 et 0,6% pour 2008). Cette perte de pouvoir d'achat continue à s'amplifier.

Ainsi Les variations en % au cours des 12 derniers mois sont très significatives, outre l'indice d'ensemble qui, selon l'Insee, est à +2,7 en octobre. Ci après quelques exemples d'évolutions des prix :

<i>Alimentation =</i>	+5,2	<i>services postaux =</i>	+2,5
<i>Produits pétroliers =</i>	+10,7	<i>entretien de véhicule =</i>	+5,7
<i>Loyers, eau...=</i>	+2,6	<i>animaux d'agrément =</i>	+3,5
<i>Pain =</i>	+4,9	<i>journaux et périodiques =</i>	+3,2
<i>Viande =</i>	+4,1	<i>voyages touristiques =</i>	+9,8

C'est donc à juste titre que la FGR et le pôle des retraités de la fonction publique revendiquent une anticipation, au 1^{er} janvier 2009, de l'augmentation des pensions puisque désormais elle n'est prévue que pour le 1^{er} avril (article 54 du PLFSS 2009).

Ce mécanisme exceptionnel a été utilisé au 1^{er} septembre 2008, en raison du pic d'inflation constaté et conformément à l'engagement du Président de la République du 6 mai 2008. La régularisation législative est intervenue a posteriori (article 6 du PLFSS 2009).

Pour la FGR et les organisations du pôle retraités Fonction publique, ce qui a été possible au 1^{er} septembre doit pouvoir l'être également au 1^{er} janvier.

Ensuite la délégation a également évoqué pour les dénoncer les risques qui pèsent sur la pension de réversion (le ministère attend le rapport du Conseil d'orientation des retraites pour prendre position - action faite par le CLR auprès des Parlementaires) et sur l'aide ménagère à domicile (la Fonction publique veut se rapprocher des critères de la Sécurité sociale, plus contraignants pour les bénéficiaires voir article plus loin).

Après la perte de pouvoir d'achat, les dangers sur la réversion, maintenant c'est la suppression de l'Aide ménagère à domicile (AMD) : les retraités toujours en première ligne pour prendre des coups

L'aide ménagère à domicile est l'unique prestation interministérielle d'action sociale destinée aux agents retraités de l'Etat âgés de plus de 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle pour certains actes de la vie courante dans l'objectif d'éviter une hospitalisation (perte d'autonomie permanente ou transitoire relevant des groupes « Gir 5 et 6 »). Les demandes d'heures d'AMD doivent être faites auprès du conseil général afin de savoir si la personne est éligible ou non à l'APA. La participation de la Fonction Publique se fait en fonction des revenus et varie de 15,98 à 3,78 euros /heure ; le montant à charge du retraité varie de 1,71 à 12,52 euros/heure. La gestion de l'AMD est confiée à la MFP.

Au cours du CIAS qui s'est tenu le 12 novembre en présence du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, l'annonce de la suppression de l'aide ménagère à domicile des fonctionnaires retraités a été confirmée. Au cours de cette réunion, l'ensemble des organisations syndicales, dont « Solidaires », ont demandé au ministre de surseoir à cette décision, de pérenniser en 2009 les crédits relatifs au financement de cette prestation, d'organiser au plus vite la concertation pour définir d'éventuels aménagements à cette AMD en aide au maintien à domicile. Le ministre a refusé l'inscription en loi de finances 2009 de 10 millions de crédits sociaux nécessaires à la prise en charge de dossiers en 2009 de l'AMD qui est la seule prestation proposée aux pensionnés de la fonction publique de l'Etat. Au niveau fonction publique, l'ensemble des syndicats, la FGR ont demandé à leurs adhérents d'écrire aux parlementaires pour exiger qu'ils ne votent pas cette nouvelle mesure de régression. Le CLR s'est associé à cette démarche et a mis sur son site informatique la lettre type ci-dessous à envoyer aux élus, à vos plumes.

Nom, Prénom

Adresse

à

M. ou Mme

Sénateur/Député/Conseiller Général

(à adapter selon le destinataire)

Objet : suppression de l'Aide ménagère à domicile (AMD)

M. ou Mme....,

J'ai appris la décision unilatérale du Ministère de la Fonction publique de supprimer l'Aide ménagère à domicile (AMD) pour les personnels retraités de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette prestation concerne 30 000 fonctionnaires retraités, essentiellement des femmes de plus de 80 ans.

L'aide ménagère à domicile (AMD) est l'unique prestation interministérielle d'action sociale destinée aux agents retraités de l'Etat âgés d'au moins 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle, temporaire ou permanente, pour certains actes de la vie courante dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement en établissement spécialisé.

Les pensionnés de l'Etat ne peuvent bénéficier des dispositifs mis en œuvre par l'aide sociale des autres régimes de retraite. La qualité interministérielle de l'AMD assure donc l'égalité de traitement des pensionnés de l'Etat avec les retraités du régime général, quelle que soit leur administration d'origine.

Cette prestation prend toute sa place dans la politique nationale de prévention de la perte d'autonomie ; elle joue un rôle majeur pour le maintien à domicile des personnes en situation de faible dépendance, retardant ainsi le recours à l'APA départementale, le placement en établissement spécialisé... Sa suppression transférerait cette charge de solidarité aux collectivités territoriales.

Je vous demande d'intervenir à l'occasion du débat parlementaire sur le budget 2009 afin que les financements de la Fonction publique pour l'AMD soient rétablis.

Je vous prie d'agréer, M...../Mme....., l'expression de mes salutations distinguées.

UN DISCOURS SCANDALEUX

Je pense qu'il est bon de dénoncer davantage tout le discours de conditionnement de l'opinion publique à l'encontre des personnes âgées. J'ai lu que - V. PECRESSE se plaint du fléau du vieillissement, - AREVA parle de micro catastrophe qui en annonce une grande » les vieux sont en train de devenir majoritaires en France »- il va falloir stopper le droit de vote à 80 ans ou un peu avant – Alain COTA et Michel BEAUDET, que l'on dit économistes constatent que toute population déclinante pèse, les vieux menacent l'économie... Ils sont, les vieux, conservateurs, technophobes, rigides, réfractaires au progrès.. – SAUVY se demande « comment un peuple vieillissant peut-il seulement persister ? Les vieux vivent aux dépens des jeunes et leur enlèvent le pain de la bouche. C'est « le casse du siècle »...Pourquoi dépenser tant pour leur santé au lieu de leur faire d'abord vendre leur patrimoine pour se soigner ? – Grégoire TIROT dans son livre « France anti jeune », dénonce « l'égoïsme extrême des aînés », – Patrick ARTUS et M-Paule VIRARD épinglent l'environnement malsain légué par les babys boomers, etc, etc, ...

D'en parler encore et toujours permettrait de faire prendre conscience à certains retraités qu'il faut absolument rester regroupés pour résister et aboutir à une autre conception économique et humaine de cette évolution de la société.

A ce propos il faut absolument lire le livre « La Guerre des Ages » de Jérôme Pellissier (voir article dans le dernier Courrier des retraités de la FGR) qui analyse et contredit tout ce conditionnement actuel.

Suzanne Hellmeringer.

Réponses de Parlementaires au CLR sur la REVERSION

Comme vous le savez les correspondants du CLR ont écrit aux parlementaires de leur département pour leur dire leur refus de la remise en cause de la pension de réversion.

Ci-dessous l'état concernant les réponses que nous avons reçues de la part d'un certain nombre de parlementaires qui ont écrit et posé des questions au Gouvernement.

DEPARTEMENTS	PARLEMENTAIRES
02	Mmes Vasseur, Gruny UMP -Balligrand PS
22	Mme Oget, UMP, M Saunier PS Réponse groupée des députés PS : Danielle Bousquet, Jean Gaubert, Corinne Erhel
25	M. Branguet, Groperrin, Gruillot, Souvet UMP
28	M. Hamel UMP, M. Vigier NC, M ? Cornu sénateur
34	M. Ettore, Grand UMP – M. Mesquida, Tropeano, Vezinhet, PS – M. Couderc sénateur
44	Mme Papon, M. Boennec, Trillard UMP- M. Menard, Raimbourg PS- Gauthier UC
47	M. André Lardeux, sénateur UMP
60	M. André Vantomme sénateur PS
62	M., Mme, Bout, Henneron, Flajolet, UMP- M., Mme Duriez, Facon , Genisson, Kucheida, Lang, Lefait, San Vicente-Baudrin, PS, M. Hennegron UMP, M. Leroy, Mme O Duriez, PS
63	M. Juillard, M. LG D'Estaingt, UMP – M. Charasse, PS – M. Chassaigne PC
67	M. Loos UMP
69	M. Jean Jack Queyranne, député
80	M. Bignon UMP
83	M. Vittel UMP
84	M. Mariani UMP
87	M. Alain Rodet, Daniel Boisserie, Mme Monique Boulestin, Marie-Françoise Perol-Dumont, PS

La Vie du CLR dans les PYRENEES-ORIENTALES par et avec Alain VIDAL

Une AG des retraités SNUI des PO se tiendra le jour même de l'AG des actifs, elle élira un bureau, qui désignera le responsable départemental, les représentants à la FGR (qui nous accueillera sans problème, nous participons déjà à leurs AG) et aux autres organisations éventuellement

Ces décisions ont été prises lors d'une réunion informelle (mais autour d'une table bien garnie) qui a réuni 9 de nos camarades sur les 31 inscrits (pour l'instant). Se posera aussi pour l'avenir le coût du fonctionnement du CLR Départemental : il faudra y réfléchir au niveau national. Pour l'instant la section des actifs nous a octroyé un budget de 100 euros qui couvrira sans problème nos dépenses.

Il faut absolument prévoir le rôle de chacun dans la vie des CLR Départementaux :

A) Rôle des actifs au moment du départ à la retraite des adhérents : le paiement de la cotisation retraité est un élément de réponse mais il faut aussi que les trésoriers transmettent la copie du bordereau au correspondant. C'est tellement évident qu'il faut constamment le répéter...

B) Les années suivantes l'appel des cotisations est lancé par Paris. Comment le correspondant est-il averti du paiement ou non de la cotisation ?

C) Quid des relances pour les retardataires : Paris ou le correspondant ou mieux : lettre préparée par Paris et transmise par le correspondant qui peut ainsi la personnaliser ?

D) Rôle des actifs au moment du départ à la retraite des adhérents : le paiement de la cotisation retraité est un élément de réponse mais il faut aussi que les trésoriers transmettent la copie du bordereau au correspondant. C'est tellement évident qu'il faut constamment le répéter...

Par ailleurs et en conclusion, Alain VIDAL ajoute que sur la pension de réversion il ne faudra pas hésiter à saisir les tribunaux (même européens) car le plafonnement est une véritable aberration. Nous avons cotisé pendant des années pour cette pension, la supprimer (ce qui risque d'être le cas pour certains) constituerait une spoliation caractérisée qu'un tribunal devrait condamner ...

MINIMUM VIEILLESSE ENCORE UNE REGRESSION

En même temps que celui qui dérèglementait l'âge du départ à la retraite en ouvrant le « droit » de partir à 70 ans, un autre amendement a été voté en catimini et qui prévoit de ne verser le minimum vieillesse qu'aux célibataires. Ceci est inacceptable et démontre s'il en était encore besoin qu'une fois de plus la politique gouvernementale concernant les retraités est particulièrement néfaste.

Budget 2009, des chiffres toujours des chiffres

Les médias nous abreuvent de chiffres mais il est parfois utile de s'arrêter sur certains qui ont plus ou moins de retentissement sur notre vie quotidienne. Tel est le cas de ceux émanant du projet de Budget pour 2009. Chacun pourra les interpréter à sa guise et en tirer les conclusions qu'il souhaite. C'est ainsi qu'on apprend que le PIB (Produit Intérieur Brut) serait en 2009 de 2020 milliards d'euros ce qui représente une croissance de 1 à 1,5% (on sait que depuis la prévision de croissance a été revue à la baisse). L'Allemagne, notre principal partenaire européen, ne ferait pas mieux avec 0,8%.

Les prévisionnistes (et il faut s'en méfier) font état de recettes fiscales de 365,8 milliards d'euros. En réalité, si on enlève les exonérations diverses, les dégrèvements et les remboursements, les recettes fiscales nettes retombent à 275,9 milliards. Il faut aussi ôter de ce chiffre la somme de 71,3 milliards d'euros, correspondant aux versements aux collectivités locales et à l'Union Européenne. Celle-ci serait compensée en partie par des ventes de participations dans les entreprises soit 22,7 milliards d'euros.

Venons en aux dépenses. Elles sont en augmentation de 2% ce qui correspond à l'inflation prévisible (à voir! si c'est comme pour le budget de l'Elysée!), soit 291,48 milliards d'euros et cela malgré une ponction importante sur les emplois publics.

30259 postes supprimés : 13500 à l'Education Nationale
8250 à la Défense
2953 à l'Intérieur
2812 au Budget
2485 Divers

En fait le déficit serait de 48,99 milliards d'euros soit à peu près celui de l'année 2007.

A noter cependant que la charge de la dette absorbe 44,1 milliards d'euros soit une augmentation de 2,7 milliards d'euros en 2008.

Michel SOUFFLET

ACTION SOCIALE MINISTERIELLE :

Le SNUI et SOLIDAIRES FINANCES sont favorables à l'extension aux retraités du ministère du prêt pour l'amélioration de l'habitat accordé jusqu'à présent aux seuls agents actifs par ALPAF. S'agissant de la restauration collective, vos représentants condamnent depuis plusieurs années l'application du taux normal de TVA appliqué aux repas pris dans un restaurant administratif alors que les repas des actifs sont assujettis au taux réduit, notamment à AGRAF.

En matière de tourisme social, EPAF a relooké son site, vous pouvez vous abonner à la newsletter de l'association pour être au courant de toutes les offres de séjour dans les résidences. Des catalogues « papier » sont aussi à votre disposition.

Pour les prestations d'action sociale, contacter au Bureau National :
Benoîte MAHIEU : 01 44 64 44 20

**Vous pouvez également contacter Marc VEYRAT : tel 01 40 46 68 79.
Vice Président d'EPAF et représentant de « Solidaires finances » au CDAS de Paris
« marc.veyrat@dgfip.finances.gouv.fr »**

En attendant l'aurore fiscale

De Georges HADDOU, adhérent du CLR

Il faut faire contribuer à la dépense publique ceux qui achètent la terre de France. Une surveillance informatique sophistiquée sera sans doute à imaginer et à installer pour suivre les pérégrinations mondiales des fortunes mobilières. Pour commencer donnons l'exemple et faisons afficher dans l'annexe des comptes annuels les flux de valeurs mobilières de placement et assimilées ainsi que les flux de devises, créances et dettes en monnaies étrangères hors zone euro.

L'État pourrait louer aux commerçants de détail qui le souhaiteraient des machines électroniques sophistiquées à calculer et à enregistrer délivrant aux citoyens acheteurs des tickets de caisse détaillés faisant apparaître les taxes indirectes, ce qui faciliterait l'information des uns, la comptabilité et les audits privés et publics des autres.

Donnons un coup d'arrêt aux "niches" et "dépenses" fiscales. Arrêtons les compensations entre recettes fiscales et dépenses publiques. L'État se doit de donner l'exemple.

Le droit fiscal ne doit pas ignorer la loi générale surtout quand celle-ci progresse. Il serait de l'intérêt de tous d'abandonner les "usines à gaz", telle, par exemple, l'intégration fiscale et de permettre aux sociétés la possibilité d'opter, sans agrément, pour la taxation du bénéficiaire et des capitaux propres consolidés, avec déduction, bien entendu, des impôts étrangers.

Certains ministres doivent aimer être statufiés fiscalement. Les Malraux, Méhaignerie, Périssol, Besson, Robien (classique, aménagé, aménagé SCPI), Borloo (neuf, populaire, aménagé SCPI) forment déjà une belle galerie. Ces statues résisteront certainement moins bien au temps que celles de Praxitèle. De grâce, arrêtons de semer à tous vents l'argent public.

L'impôt ne doit pas être spoliateur. Il faut lui fixer un plafond en pourcentage des revenus réels et virtuels, quitte à permettre, moyennant intérêts et garanties, les différés de paiement au besoin jusqu'au décès de la personne physique du moins s'il elle n'a pas mobilisé son capital.

Évidemment, il faudra imaginer un grand livre de la créance publique pour enregistrer les avances conditionnées et les différés de paiement, en souhaitant qu'un jour la créance publique égale et même dépasse la dette publique. C'est sans doute la seule façon de rapprocher les libéralismes et les socialismes animés par d'honnêtes gens.

En outre, sans faire preuve d'un pessimisme exagéré, il faut admettre que les réformes fiscales seront difficiles tant que l'inculture juridico-comptable de la majorité du peuple français perdurera. Une amélioration sur ce plan ne peut résulter que d'un aménagement substantiel du contenu de l'enseignement dispensé pendant la période de scolarité obligatoire dont les effets nécessiteront plusieurs lustres avant de se faire sentir.

Hélas, personne ne veut être comptable !

Il vaudrait mieux améliorer l'outil de travail que les agents des finances sont chargés de mettre en œuvre. La modernisation d'une fiscalité s'appuyant sur des données comptables (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, patrimoine) permettrait certainement un meilleur rendement, une meilleure répartition de l'impôt, plus de justice fiscale et peut-être à très long terme une réduction du nombre des fonctionnaires fiscaux, car une nation sans impôts n'est pas pour demain. N'en déplaise aux Trissotin et Diaforus de tous bords, il faut réduire et ramener, tant pour les entreprises que pour les particuliers, la gestion fiscale à sa juste place qui ne peut être que résiduelle après les gestions économique, sociale et financière.

Il ne s'agit pas de créer de nouveaux impôts, mais plutôt d'en réduire le nombre, de les réorganiser pour répondre aux besoins d'une société d'économie mixte et de solidarité, en pleine réorganisation administrative et qui dépend de l'espace européen.

Les aurores fiscales comme les aurores boréales sont imprévisibles. Soyons donc confiants dans l'avenir et espérons que le grand matin fiscal succédera à l'aurore fiscale.

Georges HADDOU

Notre camarade Georges HADDOU, ancien prof à l'ENI pendant de nombreuses années, a publié cet état de ses réflexions sur le blog du journal le «MONDE».

LES BREVES D'AGEANOFISC

- IL s'est amusé en lisant la presse à propos des 600 à 700 milliards d'euros perdus par les Caisses d'Epargne. La Direction du groupe reconnaissait "c'est une sacrée boulette" traduit dans le communiqué de la même Direction par "un incident de marché". En réalité, cette "boulette" n'était que la conséquence de "l'extrême volatilité des marchés actions et du krach boursier de la semaine du 6 octobre". Qu'en termes choisis, ces choses là sont dites.
- IL a été effaré d'apprendre qu'aux USA deux banque qui avaient perçu des milliards de l'Etat en avaient redistribué la plus grande partie à leurs propres dirigeants !! Ce qui démontre que l'on a tort de leur faire confiance y compris en France quand le gouvernement ne nationalise pas celles des banques à qui il donne des sommes colossales ou à minimum ne leur fixe pas, avec droit de regard direct, des obligations et des contraintes rigoureuses et sévèrement réglementées.
- IL est resté ébahi en regardant le JT régional de FR3. Un commandant de gendarmerie s'évertuait à expliquer, qu'en réalité, les restrictions de carburant permettraient aux brigades d'être plus présentes sur le terrain en milieu rural. Comme quoi quand on est responsable on peut justifier tout et n'importe quoi pour obéir au politique.
- IL s'est réjoui en apprenant que la SNCF allait simplifier les tarifs. Il fallait avoir fait au moins polytechnique pour s'y retrouver, Pourvu que ce ne soit pas comme en fiscalité. Plus on simplifie, plus on complique.
- IL a déjà perdu son tribunal, son hôpital, vient de perdre son sous préfet remplacé par un "Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer". Adieu uniforme, Adieu logement et voiture de fonction. Bonjour la RGPP et les économies. Bientôt Adieu les Services Publics. Bonjour la désertification du monde rural.
- IL a exprimé sa satisfaction de lire et de voir que son syndicat a lancé un débat national sur le contrôle fiscal alors même que cette mission essentielle pour lutter contre la fraude fiscale, n'est absolument pas dans les préoccupations prioritaires affichées par le Gouvernement qui préfère montrer du doigt les Rmistes, les chômeurs.
- IL a eu sa minute de M Cyclopède en rencontrant tous les très jeunes petits-enfants de ses amis, tous gentils, souriants, intelligents, et en se demandant à quel moment dans l'éducation, dans la formation, on manquait quelque chose, pour qu'il y ait ensuite autant d'adultes aussi

Association « Contribuables associés » :

Des camarades du CLR et de la FGR reçoivent des courriers de l'association Contribuables Associés qui sollicite un soutien à son action y compris par l'envoi de dons. Cette association est notoirement connue pour être anti-fiscale, anti-fonctionnaire et anti- syndicale. Outre cet aspect philosophique de choses qui est totalement à l'opposé des valeurs et des revendications du SNUI, il faut rappeler qu'au niveau fiscal en ce qui concerne le droit à déduction la situation est la suivante :

" C'est l'article 200 du CGI qui prévoit la réduction d'impôt pour don aux oeuvres. Cet article rappelle les conditions que doivent remplir les associations pour pouvoir donner droit à déduction: avoir un intérêt général, une gestion désintéressée, à but humanitaire, ou philanthropique, ou de bienfaisance. Suite à une contestation sur l'appréciation de ces critères entre les Contribuables Associés et la DGI, un arrêt du Conseil d'Etat a tranché en faveur de l'administration, en considérant que l'association Contribuables Associés ne remplissait pas les conditions posées par l'article 200 du CGI et qu'en conséquence les dons effectués auprès de cette association n'étaient pas déductibles de l'impôt sur le revenu. Les certificats produits par cette association ne doivent donc pas être pris en compte par l'administration fiscale"

QUELQUES NOUVELLES DE LA FUSION DGI -CP : les SIP ...

Petit lexique de rappel pour quelques sigles :

DGFIP : Direction générale des finances publiques

DLU : Direction locale unique

GFU : Guichet fiscal unifié

PRC : Pôle de recouvrement complexe

SIE : Service des impôts des entreprises

SIEC (ex RD) : Service des impôts des entreprises centralisateur

SIP : Service des impôts des particuliers

Avec la fusion, les structures vont donc évoluer dans leur appellation (voir la rubrique ci-dessus), dans leurs missions. Toutes les structures de l'ex-DGI vont devenir des postes comptables qui feront de l'assiette et du recouvrement. Ce ne serait que très exceptionnellement que peut-être quelques structures purement CDI pourraient continuer d'exister -ceci n'est, cependant, toujours pas tranché-.

Selon le tissu fiscal, l'implantation géographique il y aura des structures qui seront soit :

- des SIE-SIP c'est-à-dire une structure qui regroupera l'ex CDI, plus le cadastre, plus l'ex recette des impôts avec l'IS et la TP, plus le recouvrement pour les particuliers,
- des SIE seuls,
- des SIP seuls.

La notion de SIP est synonyme de l'arrivée de tâches supplémentaires liées au recouvrement pour les particuliers. Ces tâches seront accompagnées de quelques agents de l'ex CP.

Tous les responsables de ces structures seront comptables. Et pour l'attribution de ces postes les cadres concernés sont ceux qui sont directement impactés par la mise en place du SIP. Il y aura quatre catégories de SIP reposant sur quatre catégories de personnel : sur-indiciés, niveau IDEP1-TP1, niveau IDEP2-RP, niveau inspecteur (petite perception).

Sont donc concernés :

- les responsables des CDI et CDI/SIE ;
- les chefs des trésoreries spécialisées impôts ou impôts amendes ;
- les chefs des trésoreries mixtes dont l'activité recouvrement est substantielle (50% des effectifs ou 50% des enjeux). Seules quelques dizaines de Trésoreries mixtes sur les 2000 seraient concernées ;
- la règle appliquée sera celle de l'ancienneté d'entrée dans le grade et en cas d'égalité l'ancienneté administrative dans l'échelon. Tous les choix seront présentés et validés en CAP nationale.

Ces postes seront donc classés en fonction des charges qui seront retenues telles qu'elles sont prises en compte dans les deux filières (règles classement CDI - règles classement Trésorerie partie recouvrement). Pour «des raisons d'équité et symboliques» les critères de la charge de travail seront pris à égalité dans l'étalonnage : 50% CDI – 50% recouvrement. Dans les CDI/SIE, la partie recouvrement ne comptera que pour ¼.

De fait par l'addition des charges, c'est à un mouvement vers le haut qu'il faut s'attendre avec plus de «grosses structures» et très peu de SIP destinés aux inspecteurs.

Le classement des autres structures ne sera pas remis en cause. «On ne touchera pas aux trésoreries mixtes qui perdent le recouvrement». Il n'y aura pas de déclassement de postes.

Toutes ces nouvelles structures se traduisent pour tous les agents par des efforts importants d'adaptation, par un accroissement des compétences et des charges de travail. Cela va entraîner la multiplication de grosses structures et la limite fixée à 70 Agents par structure est incompatible avec une qualité de travail qui puisse permettre un bon accomplissement des missions.